

REQUETE A FIN D'ASSIGNER A BREF DELAI

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LOME

M./Mme , profession
demeurant et domicilié (e) à
assisté (e) de
.....

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER:

Que

Qu'il y a donc urgence à servir assignation à M./Mme/la société en abrégant le délai légal de comparution ;

C'est pourquoi, la requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président du Tribunal de commerce de Lomé, autoriser, en application des articles 65 et 215 du Code de procédure civile et 36 de la loi n° 2018-028 du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en République togolaise, à assigner à telle date qu'il vous plaira, M./Mme/la société , à comparaître en audience extraordinaire, en cabinet, du pour s'entendre juger comme il sera demandé dans l'assignation.

Présentée à Lomé, le.....

Pour l'exposant(e),

LE CONSEIL

P.J. :

ORDONNANCE N° _____/_____

Nous, _____, Président du Tribunal de commerce de Lomé ;

Vu la requête qui précède ;

Vu les motifs y exposés et les pièces à l'appui ;

Vu les dispositions des articles 65 et 215 du Code de procédure civile et 36 de la loi n020 18-028 du 10 décembre 2018 instituant les juridictions commerciales en République Togolaise ;

Vu l'urgence ;

Autorisons M./Mmeà assigner M./Mme/la société, à comparaître à l'audience extraordinaire, en cabinet du, qui aura lieu le à heuresminutes au palais de justice de Lomé ;

Disons qu'il Nous en sera référé en cas de difficultés.

Fait en notre Cabinet à Lomé, le.....

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL